

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/HRV/36

27 juillet 1998

(98-2963)

**Groupe de travail de
l'accession de la Croatie**

Original: anglais

ACCESSION DE LA CROATIE

Communication de la Croatie

La Mission permanente de la République de Croatie a fait parvenir les documents ci-après, qui peuvent être consultés au Secrétariat (Division des accessions, bureau 1126):

- Décision promulguant la Loi sur des mesures exceptionnelles de contrôle des prix, du 8 juillet 1997;
- Décision concernant l'obligation pour certaines personnes morales de communiquer les listes de prix et les tarifs;
- Ordonnance concernant les produits dont les prix et les marges doivent être communiqués à des fins de contrôle;
- Décision concernant l'obligation de communiquer les listes de prix ou les tarifs pour certains produits et services;
- Ordonnance concernant les produits et services dont les prix et les tarifs doivent être communiqués;
- Décision sur les montants à acquitter pour couvrir le coût du contrôle de la qualité à l'importation et à l'exportation de marchandises;
- Produits assujettis au contrôle de la qualité à l'importation (positions du SH);
- Office national de normalisation et de métrologie: Règles pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes croates;
- Liste des normes croates;
- Règlement sur l'inspection phytosanitaire et le contrôle des produits phytosanitaires lors du franchissement des frontières nationales;
- Documents relatifs aux appels d'offres pour l'acquisition de sociétés par actions; et
- Portefeuille de projets de la Banque mondiale en Croatie.